Borne Recharge Service

1er partenaire national des Bailleurs

est le 1ier partenaire des Bailleurs

Rendre accessible la mobilité électrique au plus grand nombre
en accélérant le déploiement des solutions de recharge à domicile
et plus particulièrement en résidentiel collectif

Une expertise en pratique du CMP depuis 30 ans

Culture du Service et du Client

Attentif au DAP et au pouvoir d'achat

Opérateur INFRA et RESEAU

Accompagnement « clé en main » (conception, installation, exploitation, porteur de financements, gestion et pilotage énergétique, SAV)
Accompagne et conseil des filières MOA

Opérateur de Recharge

Accompagné de nos offres de fidélisation, ambassadeur, lière demande, déménagement, mobilité partagée et douce

> Chez BRS, le client trouve toujours une solution, chez lui ou sur son lieu de travail. Voiture, moto, scooter, vélo ou trottinette...

Qui-sommes-nous ?

Installateur
et opérateur IRVE

+ 12 ans
d'expertise

2 200
bornes déployées

480 000
Places sécurisées
à pré-équiper

Partenariat exclusif

BR PARK

cdc habitat | Caisse des Dépôts groupe

Concession de 20 ans

Pour la pose, opération et maintenance des IRVE sur tout le parc de logement et parkings professionnels

Opérateur référencé et agréé

LOGIVOLT

ADVENIR

QUALIFELEC
La fiabilité en première ligne

Membre

AFOR

Avere FRANCE

avem

Notre métier « Clé en main » du B2C / B2B

Résidents en maison ou en immeuble

Bailleurs sociaux

Syndics et gestionnaires de biens

Entreprise et ses collaborateurs

- Stratégie de déploiement des IRVE
- Supervision et pilotage des bornes
- Gestion des infrastructures collectives
- Gestion des demandes des résidents
- Prise en charge des demandes ADVENIR
- Téléassistance et télémaintenance

BORNE RECHARGE SERVICE

Le tiers financement,

de quoi parle-t-on ?

Comment en bénéficier dans des nouveaux types de projets
Domaine de l'IRVE

Partie 1 - A partir de quel moment, il devient intéressant pour un bailleur de s'intéresser au tiers financement ?

IRVE	INFRASTRUCTURE		BORNES		
Caractéristiques	***Propriété***	***Exploitation***	***Gestion des demandes résidents***	***Propriété***	***Exploitation***
Bailleur autonome *Le bailleur est le propriétaire et l'exploitant unique de l'infrastructure et des bornes (=IRVE)*	✓	✓	✓	✓	✓
Bailleur semi - autonome *Le bailleur est le propriétaire et l'exploitant de infrastructure collective, les bornes de recharge appartiennent aux occupants des emplacements*	✓	✓	✓	*Résidents*	***Potentiellement plusieurs opérateurs choisis*** *par les résidents :* */!\ Gestion des intervenants* */!\ Interopérabilité*
Bailleur et portage financier *Le bailleur fait préfinancer l'infrastructure collective par un Tiers financeur, l'exploitation par un opérateur. Les bornes de recharge appartiennent aux occupants des emplacements*	***Tiers investisseur*** *jusqu'à remboursement*	BR	BR	*Résidents*	BR
« Full Service » auprès d'un opérateur *Le bailleur externalise l'intégralité de l'IRVE auprès d'un partenaire propriétaire exploitant* *= type Concession (BR PARK)*	BR	BR	BR	*Résidents*	BR

Tiers investissement : quelles questions, quel moment ?

Infra parking

- Volonté d'engager un projet dimensionnant ?
- Investissement mini pour le Bailleur ?
- Connaissance de la typologie des PK ?
- Proportion de places privatives loués ?
- Quelle offre tarifaire pour les résidents ?

Infra parking intérieur

- Combien de demandes présentes ?
- Quelle organisation/attribution des places ?
- Quelle offre tarifaire pour les résidents ?

Infra parking extérieur

- Quel accès aux places ? Attribution ?
- Quels publics visés ?
- Quels travaux de génie civil / VRD?
- Quelle acceptabilité des résidents ?

Bornes partagées

- Combien de bornes ?
- Quel accès et quel public visé ?
- Gestion de la recharge et le prix appliqué?
- Organisation de la recharge

Partie 2 – le système tiers investisseur

- Solution de pré financement (Logivolt)
- Tiers financeurs privés (banques, fonds…)
- Offre intégrée Opérateur INFRA + Financement (ex. concession CDC Habitat)
- Leasing

Partie 3 – Souplesse et limite du modèle

COMPATIBILITY

> **20** places intérieurs

ADVENIR

COMPLEXITY

BORNE RECHARGE SERVICE

Focus ADVENIR – bornes en résidentiel collectif

ADVENIR

Avec Tiers-investisseur

A compter du 1er juillet 2025, les primes point de recharge en résidentiel collectif avec tiers-investisseurs, bénéficieront du nouveau barème ci-dessous :

CIBLE	USAGE	TAUX D'AIDE	MONTANT MAXIMAL DE LA PRIME PAR POINT DE RECHARGE
Résidentiel collectif	Usage individuel	50%	600€ HT
Résidentiel collectif	Usage partagé	50%	1 660€ HT

MODALITES A RESPECTER :

- *Un accord d'occupation signé entre le bénéficiaire de l'installation propriétaire du parking et le porteur de l'offre labélisé*
- *L'accord devra intégrer une clause de transfert de propriété obligatoire vers le bailleur*
- *Un document contractuel signé par le bénéficiaire de l'installation propriétaire du parking intégrant un engagement à opérer et maintenir un service de charge pour chacun des emplacements de stationnement concernés par une prime sur une **durée supérieure à 3 ans**,*
- *Les devis et factures des fournisseurs de matériel et de prestation d'installation du tiers investisseur devront être fournis pour le calcul de la prime,*

Focus ADVENIR – Installation d'infrastructure collective

Pose de l'infrastructure

- **50% du coût de l'infrastructure collective dans la limite de 8000 € par résidence**

MODALITES A RESPECTER :

- *Ouverture de la prime infrastructure collective en résidentiel collectif depuis décembre 2024 aux Bailleurs sociaux à partir du 1er janvier 2025*
- *'aide est cumulable avec les primes Advenir « point de recharge individuel » et « point de recharge partagé ».*

Parking Extérieur

- **50% des coûts de travaux de voirie dans la limite de 5000 € par résidence**

MODALITES de la SURPRIME POUR PARKING EXTERIEUR:

- tout équipement de cheminement de câbles en extérieur compatible avec les normes électriques en vigueur,

Nicolas BLANCHARD
Directeur Général Adjoint

nicolas.blanchard@bornerecharge.fr
06 77 02 3155

BORNE RECHARGE SERVICE